



MAIRIE DE BAILLY 78870

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-sept janvier, les membres du Conseil Municipal de BAILLY, légalement convoqués le 21 janvier se sont réunis à vingt et une heures dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude JAMATI, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 24

JAMATI Claude, BANCAL Stéphanie, GUYARD Françoise, LOPPINET Alain, VILLEVAL Roland, MARTIN Noëlie, THILLAYE du BOULLAY Jacques, BOSCAL de REALS Anne, ALEXIS Jacques, BOYKIN Patrick, HESSE Patricia, GAULTIER Stéphane, LANSON Astrid, MICHAUX Philippe, MAGNAC Jean-Cyril, LECLERC Isabelle, LUDENA Salvador, MOURIER-KOZAK Nathalie, LAFFITE Philippe, PERRIN Hugues, DE LA TRIBOUILLE Audrey, de JERPHANION Xavier, MEILHAC Nelly, PONTIER Laurent

Ont donné pouvoir : 2

Fabienne DAUNIZEAU à Patricia HESSE
BOURSAULT Emily, à Jacques ALEXIS

Etaient absents : 3

Fabienne DAUNIZEAU, Emily BOURSAULT, Edwige TREMEL

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Patricia HESSE

EN EXERCICE : PRESENTS : VOTANTS :

Monsieur le Maire précise qu'un point supplémentaire est apporté à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire tient à remercier l'équipe technique et Isabelle Lambert pour la cérémonie des vœux. Il remercie également les élus présents au repas des Anciens où 115 personnes étaient présentes.

A. Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2014

Les rectifications suivantes sont demandées : page 10, Jacques Alexis apporte un complément comme suit :

« *TAP : en Elémentaire, volonté de passer à 2 fois 1h30 pour l'ensemble de l'établissement* »
« *Comité Enfance : le cout d'un berceau par an pour la crèche revient à 18.000 €. La commune verse 7.800 € par berceau compte tenu des charges supplétives* » et précise que le commentaire sur la halte-garderie n'est pas d'Hugues Perrin mais de lui-même.

Ces remarques ayant été prises en compte le compte rendu est adopté à l'unanimité.

B. FINANCES (Françoise GUYARD)

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE COMMUNE 2015

Délibération n° 1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et L 2351-1 ;

VU les documents préparatoires présentés lors du débat d'Orientation Budgétaire en vue de l'élaboration des documents définitifs ci-après ;

AYANT ENTENDU l'exposé de Madame GUYARD, Maire Adjoint chargé des finances ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

ATTESTE que le débat d'Orientation Budgétaire préalable à l'élaboration du Budget Primitif 2015 de la commune a permis à l'assemblée délibérante de définir une première ébauche de ce budget, qui sera examiné lors de la séance du conseil municipal au mois de Mars 2015.

Monsieur le Maire fait un point sur les recrutements en cours notamment pour le poste de DST et pour la Comptabilité / budget.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ASSAINISSEMENT 2015

Délibération n° 2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et L 2351-1 ;

VU les documents préparatoires présentés lors du débat d'orientation budgétaire en vue de l'élaboration des documents définitifs annexés à la présente délibération ;

AYANT ENTENDU l'exposé de Madame GUYARD, Maire Adjoint chargé des finances ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

ATTESTE que le Débat d'Orientation Budgétaire préalable à l'élaboration du Budget Primitif 2015 du service de l'Assainissement a permis à l'assemblée délibérante de définir une première ébauche du budget primitif qui sera examiné lors de la séance du conseil municipal prévu au mois de Mars 2015.

3. DEBAT SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL

Délibération n° 3

VU le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2312-1 et L 2351-1,

VU les documents préparatoires présentés lors des débats d'orientation budgétaires en vue de l'élaboration des documents définitifs, annexés à la présentation délibération.

AYANT ENTENDU l'exposé de Madame Françoise GUYARD, adjoint au Maire chargé des Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, **A L'UNANIMITE**

ATTESTE que la présentation du patrimoine communal a été faite au Conseil Municipal.

Commentaires :

Jacques Alexis : a-t-on une estimation financière du patrimoine communal ?

Monsieur le Maire : tout ce qui appartient à la commune n'est pas forcément monnayable.

Jacques Thillaye du Boullay : je n'ai rien vu concernant l'éclairage de la salle Georges Lemaire.

Stéphanie Bancal : cela n'aura pas d'impact sur le budget.

Monsieur le Maire fait un point sur le bâtiment Mercédès :

- *On a un souci car il y a un risque de squat. La dernière proposition concernait la transformation du bâtiment en logements étudiants. Il faut savoir qu'un logement étudiant est comptabilisé comme logement social donc une diminution des pénalités.*
- *Samedi matin j'ai assisté à une réunion : la grande interco ne se fera pas.*
- *L'EPFY va intégrer l'EPF Ile de France d'ici un an. Les élus du prochain Conseil départemental devront se battre pour garder cet établissement. Il est très important de voter aux prochaines élections.*
- *Lors de la réunion des maires de VGP, il a été déterminé les priorités.*
- *UMY suggère à l'interco d'adhérer à un syndicat pour le haut-débit.*

Hugues Perrin : nous n'avons pas eu l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

Françoise Guyard : cela fait partie du débat qui aura lieu en Commission des Finances puis au Conseil Municipal lors de la présentation du Budget Primitif.

Monsieur le Maire : il faut savoir que nous avons perdu 163 000 € de DGF en 2014 et il est prévu une baisse de 103 000 € pour 2015.

Stéphane Gaultier : combien coûte les TAP ?

Jacques Alexis : 60 000 €, mais nous avons une subvention de 30 000 €

Stéphane Gaultier : les dotations baissent mais on nous donne de plus en plus d'obligations.

Françoise Guyard : de plus en plus également d'études obligatoires.

Monsieur le Maire : nous avons maintenant : l'instruction du droit des sols, les ALSH, les TAP et la loi handicap.

Françoise Guyard : cela amène en plus des faux-frais : ménage, papier, mobiliers, téléphone, Internet...

Hugues Perrin : en matière de communication, il faut parler des postes où des économies ont été faites.

Monsieur le Maire : nous avons une gestion rigoureuse de la commune, des finances saines.

Jacques Alexis : il y a des économies à faire du côté des associations.

Monsieur le Maire : avec l'ALSH nous avons apporté un service de proximité qui permet aux parents de faire des économies sur l'essence. Nous avons choisi le prestataire éclairage public le moins cher.

Stéphane Gaultier : le reversement de 75 000 € à l'investissement est inquiétant. On aura la vente du terrain qui permettra des investissements ? Mais l'année prochaine qu'en sera-t-il ?

Françoise Guyard : pour 400 000 € de dépenses en investissements en face il y a des subventions.

Monsieur le Maire : c'est le but de la prochaine Commission des Finances : il y aura un débat sur la hausse ou pas de la fiscalité directe et si oui de combien. Nous sommes partis sur une hypothèse d'une augmentation provisoire. On ne sait pas ce que va faire l'Etat dans l'avenir.

Françoise Guyard : ce qui pose problème, c'est de connaître le FPIC et le FSRIF. Le FSRIF est le plus vague.

Monsieur le Maire : le plus aléatoire c'est la base de la valeur locative.

Françoise Guyard : nous n'avons aucune donnée qui permette d'anticiper.

Hugues Perrin : les communes sont en train de s'appauvrir avec le financement par les communes dites plus riches qui ne le seront plus.

Monsieur le Maire : nous allons devoir de plus en plus mutualiser. Je suis d'accord avec toi Hugues, il faut prévoir un article très explicatif.

4. SUBVENTIONS DE LA COMMUNE AUX ASSOCIATIONS

Commentaires :

Laurent Pontier : quels sont les critères pour les subventions sportives ?

Monsieur le Maire : fréquentation, coefficient jeunes, ratio Bailly/Noisy le Roi

Roland Villeval : ce sont des multicritères

Monsieur le Maire : il faudrait ouvrir le parking de l'école maternelle le weekend.

Stéphanie Bancal : l'ouverture se fait jusqu'au dimanche midi.

Alain Loppinet : il faudrait des barrières vauban ou rubalises côté parking près de l'école.

Hugues Perrin : il faudrait une concertation entre Jacques Alexis, la directrice et quelques parents.

Délibération n°4

VU le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.12,

VU le débat d'orientation budgétaire et après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDERANT les propositions de subventions aux associations communales pour l'année 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

ACCEPTE le principe de verser aux associations communales pour l'exercice 2015, les subventions telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-annexé, pour un montant total de 403.685 €.

DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires aux versements des sommes allouées figureront au budget primitif 2015.

5. CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU SIBANO

Commentaires :

Roland Villeval : il est normal que le Sibano participe à l'effort. Depuis trois ans la baisse est de 30 000 €.

Monsieur le Maire : le Sibano prendra un peu plus à sa charge, par exemple, la coopération décentralisée en collaboration avec le Conseil général et l'Agence de l'Eau.

Roland Villeval : de plus en plus de projets seront à mutualiser avec Noisy le Roi. Le Sibano est un SIVOM.

Délibération n°5

VU le CGCT – articles L.2122618 et L.2122-21, et L.2122-12,

Madame GUYARD informe le conseil municipal d'une baisse de la part communale cette année par rapport à l'année dernière.

C/7474	BAILLY 33,45 %
RAPPEL 2014	358 985 €
Participation 2015	353 968 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**
DONNE SON ACCORD à la participation de la commune de Bailly,
DIT que la somme sera prévue au budget de la commune en 2015,

6. AVANCE SUR SUBVENTION – CRÈCHE

Délibération n°6

VU le CGCT – articles L.2122618 et L.2122-21,

CONSIDERANT la situation de trésorerie de certaines associations,

Madame Guyard informe le conseil municipal que les subventions aux associations ne sont versées qu'après le vote du budget primitif 2015. Pour éviter des problèmes de trésorerie, les associations peuvent demander une avance sur subvention. C'est le cas de la crèche des Milles Pattes qui demande 40 000 € sur les 150 000 € qui lui seront attribués après le vote du budget en 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, **A L'UNANIMITE**
DECIDE d'accorder cette avance sur subvention,
DIT que la somme sera prévue au budget de la commune en 2015,

7. TAXE D'AMENAGEMENT

Délibération n°7

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.331-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 novembre 2011 relative à la Taxe Locale d'Aménagement,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2014 relative à la Taxe Locale d'Aménagement

CONSIDERANT la nécessité de mentionner dans le libellé de la délibération que la commune disposant d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la Taxe d'Aménagement s'appliquera au taux de 5%,

CONSIDERANT la possibilité d'accorder d'une exonération de 50% pour les logements financés à l'aide d'un Prêt à Taux Zéro (PTZ), ainsi qu'une exonération totale pour les logements sociaux,

AYANT entendu l'exposé du Rapporteur, Madame Françoise GUYARD, Maire Adjoint aux Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

DECIDE d'exonérer de la Taxe Locale d'Aménagement les logements financés à l'aide d'un Prêt à Taux Zéro (PTZ) dans la limite de 50% de leur surface habitable,

DECIDE d'exonérer totalement de la Taxe Locale d'Aménagement les logements sociaux,

DIT que la présente délibération est valable pour une durée de trois ans (soit jusqu'au 31 décembre 2017),

DIT que le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

DIT que la présente délibération sera transmise au Service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

C. URBANISME / TRAVAUX / ENVIRONNEMENT (S. BANCAL)

8. REGLEMENT DE COLLECTE

Stéphanie Bancal présente les différentes modifications apportées au règlement de collecte des ordures ménagères.

Seuls les bacs remis par VGP seront pris en compte. Sur Bailly quelques résidences ont du mal à faire changer les habitudes.

PAV : l'acquisition et la mise en place des PAV sont prises en charge par VGP sauf pour les résidences.

Il y a encore systématiquement des erreurs sur les recyclables : pas de plastiques mous, de cartons soudés, de polystyrène, de vaisselles, de vases, pas de bouchons...

Seuls les végétaux dont le diamètre est inférieur à 8 cm seront pris.

Les sapins de Noël sont ramassés sans leur sac à sapin.

Rappel : la déchetterie de Bois d'Arcy est gratuite pour les habitants de VGP.

Délibération n°8

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-5 et L.5211-39,

VU la délibération n° 2014-10-25 du 14 octobre 2014 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc relative à l'approbation du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés,

CONSIDERANT que le règlement a été mis à jour afin d'intégrer les modifications suivantes :

- L'introduction des consignes Ecofolio de tri papier
- L'intégration des communes de Bougival, la Celle Saint Cloud et Le Chesnay
- La collecte du verre en point d'apport volontaire sur les communes de Buc, Noisy-le-Roi et Fontenay-le-Fleury
- Le changement d'horaire ou d'emplacement de certaines bennes destinées à la collecte des déchets toxiques et des déchets d'équipements électriques et électroniques (Toussus-le-Noble et Viroflay)

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Madame Stéphanie BANCAL, Maire Adjoint Environnement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

ADOPTE le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc,

PRECISE que le règlement sera affiché en mairie.

Stéphanie Bancal souhaite apporter une information complémentaire concernant les PAV : Leur installation se fera en décembre. Il est prévu un PAV pour 500 habitants. Pendant 6 mois, il s'agira de PAV aérien afin de tester la zone.

VGP souhaite prendre deux nouvelles règles afin de faire des économies :

- 50% maximum du nombre de PAV seront enfouis aux frais de VGP
- Tous les PAV enfouis seront installés en zone UA. Pour Bailly, il s'agit de la zone qui va du haut de la Grand Rue, la rue de Maule jusqu'à la place du marché, de la mairie jusqu'à la voie ferrée.

Stéphanie Bancal émet des réserves car il est stupide de limiter les installations en zone UA qui ne représente pas 50% de la population. Elle souhaite que le choix d'implantation soit laissé aux communes.

Ces nouvelles règles seront présentées en bureau des maires cette semaine.

Laurent Pontier : plus les PAV augmentent en nombre, plus le tonnage augmente, donc plus d'économies ?

Stéphanie Bancal : oui, c'est une économie intéressante. VGP y va de plus en plus.

Stéphane Gaultier : la répartition par lot de 500 est gênante.

Stéphanie Bancal : 1 PAV pour 500 h : répartition en règle de distance.

Jean-Marie Convain et Dominique Durand ont travaillé sur les emplacements. Les lieux d'implantation proposés seront présentés en Commission générale.

Stéphane Gaultier : il y a intérêt à effectuer un enfouissement sur des lieux où il n'y a pas de projet à long terme. Par exemple, aérien sur la rue de Maule ou près de la gare avec l'arrivée du tram/train.

D. CITOYENNETE / SECURITE (Anne BOSCALS de REALS)

9. CONVENTION POUR LA FORMATION AUX PREMIERS SECOURS (UDSP78)

Délibération n° 9

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'organisation d'une journée de formation aux premiers secours organisée en partenariat avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Yvelines,

CONSIDERANT la nécessité de signer une convention précisant les conditions techniques et financières pour la mise en place de cette journée de formation,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Madame Anne BOSCALS de REALS, Maire Adjoint Citoyenneté,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE les termes de la convention établie par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Yvelines et précisant les conditions techniques et financières de la journée de formation aux premiers secours,

PRECISE que la participation de la commune s'élève à 250,00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'UDSP78.

E. AFFAIRES GÉNÉRALES (Claude JAMATI)

10. COMITES CONSULTATIFS – MISE A JOUR DU TABLEAU

Claude JAMATI : Jacques Thillaye du Boullay est en recrutement actif pour le comité culture

Délibération n° 10

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L. 2143-2,

VU la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2014 créant les Comités consultatifs,

VU la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2014 relative à la composition des Comités consultatifs,

VU la délibération du Conseil Municipal du 13 mai 2014 relative à la mise à jour de la composition des Comités consultatifs,

CONSIDERANT les différentes demandes faites par des personnes souhaitant participer aux comités,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

SE PRONONCE pour la nouvelle composition des comités consultatifs comme suit :

COMITÉS	MEMBRES ÉLUS	MEMBRES EXTRA-MUNICIPAUX
<p>URBANISME TRAVAUX ENVIRONNEMENT</p> <p>Stéphanie BANCAL</p> <p>(3 à 4 par an)</p>	<p>Claude JAMATI <u>Stéphanie BANCAL</u> Alain LOPPINET Françoise GUYARD Noëlie MARTIN Stéphane GAULTIER Astrid LANSON Philippe MICHAUX Edwige TREMEL Jean-Cyril MAGNAC Salvador LUDENA Fabienne DAUNIZEAU</p>	<p>Jean-Marie CONVAIN Serge FRANK Chantal RECH Benoit COULON Bruno DARDONVILLE René JACOB Jean-Claude CHOLLET</p>

COMITÉS	MEMBRES ÉLUS	MEMBRES EXTRA-MUNICIPAUX
LOGEMENT Stéphanie BANCAL	Claude JAMATI Stéphanie BANCAL Astrid LANSON Salvador LUDENA	Dominique DURAND Serge FRANK Bernard BIJU DUVAL
FINANCES Françoise GUYARD (3 à 4 par an)	Claude JAMATI <u>Françoise GUYARD</u> Stéphanie BANCAL Alain LOPPINET Roland VILLEVAL Noëlie MARTIN Anne BOSCALS de REALS Jacques ALEXIS Hugues PERRIN Xavier de JERPHANION	Benoit COULON
AFFAIRES ECONOMIQUES Françoise GUYARD (1 par trimestre)	Claude JAMATI <u>Françoise GUYARD</u> Alain LOPPINET Philippe MICHAUX Xavier de JERPHANION Hugues PERRIN Laurent PONTIER	Rémy PACQUET
TRANSPORTS & INFRASTRUCTURES Alain LOPPINET (1 par trimestre)	Claude JAMATI <u>Alain LOPPINET</u> Hugues PERRIN Laurent PONTIER Jean-Cyril MAGNAC Nathalie KOZAK	Francine LABUSSIÈRE Jean-Claude CHOLLET Serge FRANK Jules de SENNEVILLE Pascal LE JONCOUR André HELOU François DRAIN
SPORTS Roland VILLEVAL (1 par semestre)	Claude JAMATI <u>Roland VILLEVAL</u> Patricia HESSE Stéphane GAULTIER Astrid LANSON Philippe LAFFITE Audrey de la TRIBOUILLE Nelly MEILHAC Isabelle LECLERC	Stéphanie DUFOUR Lise GAULTIER Stéphane MOULADE
PATRIMOINE Noëlie MARTIN (1 par semestre)	Claude JAMATI <u>Noëlie MARTIN</u> Stéphanie BANCAL Edwige TREMEL Jean-Cyril MAGNAC	Alexandre RUECHE Xavier LAUREAU Colette LE MOAL

COMITÉS	MEMBRES ÉLUS	MEMBRES EXTRA-MUNICIPaux
SOLIDARITÉ Noëlie MARTIN (1 par semestre)	Claude JAMATI <u>Noëlie MARTIN</u> Stéphanie BANCAL Jacques ALEXIS Astrid LANSON Isabelle LECLERC	Véronique BIJU DUVAL Anne-Marie LAPIED Josette MESSAWER Jeannine ANGOUSSET Jean-Marie CONVAIN Colette LE MOAL
CULTURE Jacques THILLAYE du BOULLAY (toutes les 6 semaines)	Claude JAMATI <u>Jacques THILLAYE du BOULLAY</u> Alain LOPPINET Fabienne DAUNIZEAU Patricia HESSE Nathalie KOZAK Nelly MEILHAC	Sylvie EBRAY
COMMUNICATION Anne BOSCALs de REALS (toutes les 6/8 semaines)	Claude JAMATI <u>Anne BOSCALs de REALS</u> Stéphanie BANCAL	Frédéric FISCHER
COMITÉ de RELECTURE BAILLY infos (tous les 2 mois)	Noëlie MARTIN Fabienne DAUNIZEAU Nathalie KOZAK Xavier de JERPHANION	Laurence MALLAT DESMORTIERS Colette BAL-PARISOT
INFORMATIQUE HAUT DÉBIT Anne B. de REALS (1 fois par trimestre)	Claude JAMATI <u>Anne BOSCALs de REALS</u> Stéphane GAULTIER Philippe LAFFITE Laurent PONTIER	Pascal LECLERC Philippe KOZAK
ÉDUCATION & PÉRISCOLAIRE Jacques ALEXIS (TAP-ALSH-IEM-Projet portail) (1 par trimestre)	Claude JAMATI Jacques ALEXIS Anne BOSCALs de REALS Patricia HESSE Nathalie KOZAK Emily BOURSAULT Audrey de la TRIBOUILLE Nelly MEILHAC	Pascale de CHARENTON Laurence HASSENFORDER Claire GRACIAS Sophie JANNIN Sophie CORRE Sabine FOSSE Christelle VERRIER Mylène TONDELLI Nathalie KASPER

COMITÉS	MEMBRES ÉLUS	MEMBRES EXTRA-MUNICIPaux
PETITE ENFANCE Jacques ALEXIS (1 par trimestre)	Claude JAMATI Jacques ALEXIS Patricia HESSE Audrey de la TRIBOUILLE	Susan KOECHLIN Anne-Marie LAPIED Catherine BAÏSSAS Geneviève MICHAUD Geneviève LOUVET Lucie BOUDINET
JEUNESSE Jacques ALEXIS (1 par semestre)	Claude JAMATI Jacques ALEXIS Roland VILLEVAL Nathalie KOZAK Nelly MEILHAC	Christine VIBERT Direction E-MAJ
JUMELAGE & COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE Patrick BOYKIN (toutes les 6 semaines)	Claude JAMATI Patrick BOYKIN Jacques THILLAYE du BOULLAY Patricia HESSE Salvador LUDENA Philippe LAFFITE	Sylviane REPLUMAZ Philippe GUÉRINEAU

F. CULTURE (Jacques THILLAYE du BOULLAY)

11. TARIFS LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Délibération n° 11

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-21,

VU la délibération n° 119/2014 du 16 décembre 2014 du Conseil Municipal relative à la tarification des salles communales, frais de régie technique

CONSIDERANT la volonté de créer une ligne supplémentaire à la grille tarifaire de la salle Georges Lemaire – location pour expositions - pour la location de plateaux de 2 m pour un weekend par un exposant individuel dans le cadre d'une manifestation approuvée par la commune,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur Monsieur Jacques THILLAYE du BOULLAY, maire Adjoint à la Culture,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire de la salle Georges Lemaire – location pour expositions, annexée à la présente délibération

PRECISE que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 et revalorisés chaque année au 1^{er} janvier.

G. QUESTIONS DIVERSES

H. TOUR DE TABLE

Françoise GUYARD

04/02 – Commission des Finances

07/02 – Commission Générale

12/02 – Petit déjeuner des commerçants

Alain LOPPINET

Création de groupes de travail au sein de la Commission développement de VGP, avec des discussions sur :

- Bus
- Circulations douces...

Hier : réunion COTECH-TGO : présentation du plan général sur l'ensemble de la ligne.

Réunion au cours du 2^{ème} trimestre 2015 des financeurs du projet TGO, le 5 juin.

Noëlie MARTIN

Café-science sur le thème « une ruche dans mon jardin » : très intéressant.

Vendredi dernier : réunion APPVPA pour la sauvegarde des lisières (zones entre l'habitat et les zones agricoles), les zones vertes (flore) et les zones bleues (faune).

Jacques THILLAYE DU BOULLAY

Demain : conférence sur la Russie. Fréquentation en hausse.

Samedi / dimanche : Puces des couturières : exposition d'œuvres, ventes de petits boutons.

Samedi soir : à la Salle des Fêtes : petites pièces de Courteline

Samedi matin à 10h30 à la bibliothèque : Geronimo Stilton

Anne BOSCAL DE REALS

Hommage à Gérard Leduc : samedi 7 février à la salle Georges Lemaire.

Jacques ALEXIS

Rencontre avec Madame Corneloup :

Remplacement de M. Coignard (Directeur Académique) par M. Clément.

Malheureusement, à la rentrée prochaine fermeture d'une classe en élémentaire. 259 élèves aujourd'hui ; 232 à la rentrée prochaine

En maternelle : 124 élèves aujourd'hui ; 117 à la rentrée prochaine

Contenu des TAP : ludique mais complémentaire à l'enseignement

Samedi matin : lycée Corneille : forum des métiers

A l'école élémentaire et au collège : de plus en plus de problèmes de comportement d'élèves.

Patrick BOYKIN

Réunion du Comité de jumelage avant le Conseil Municipal. Possibilité d'un 3^{ème} jumelage.

Patricia HESSE

Vœux du maire : rencontres intéressantes

Repas des Anciens : très bon et sympathique

Les plots de la rue François Boulin pourraient-ils être remis ?

Stéphanie BANCAL

Ils seront remplacés au fur et à mesure.

Stéphane GAULTIER

Haut débit : rencontre aux vœux avec Philippe BRILLAULT qui va pousser pour que VGP prenne la compétence Haut débit.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne demandant plus la parole, la séance est levée à 0h00.